



DECRET D/2024/ 0058 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT LIMOGÉAGE DE CADRES A LA PRESIDENTE DE LA
REPUBLIQUE**

LE PRESIDENTE DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration publique ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2024/0044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2024/0051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024 portant structure du Gouvernement ;

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont limogés de leur poste de Directeur et Directrice adjointe.

Ce sont :

- 1- **Amadou DOUMBOUYA**, Directeur Général de la Société Nationale des Pétroles ;
- 2- **Fatoumata CAMARA**, Directrice Générale adjointe de la Société Nationale des Pétroles ;



Article 2 : le Directeur du Secteur Aval assurera l'intérim du Service en attendant la nomination de nouveaux titulaires.

Article 3 : le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 MARS 2024



Général de Corps d'armée Mamadi DOUMBOUYA

